

Zeitschrift: Revue Militaire Suisse
Herausgeber: Association de la Revue Militaire Suisse
Band: 67 (1922)
Heft: 4

Artikel: La démocratisation de l'armée : essai de définition
Autor: Masson, R.
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-340554>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 11.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

REVUE MILITAIRE SUISSE

LXVII^e Année

N° 4

Avril 1922

La démocratisation de l'armée.

Essai de définition.

I. GÉNÉRALITÉS

La Guerre a amené le peuple à s'occuper de son armée. D'abord avec la sympathie et l'intérêt que l'on porte à un objet dont on aperçoit subitement la grande utilité. Le danger commun, avec son caractère d'imminence redoutable, fit se rapprocher les partis et se concentrer l'attention vers « l'extérieur ». Puis, dès 1915, le rôle de notre armée, partant de notre pays, se précise. Aux confins de notre territoire, il y aura suffisamment de soldats pour permettre au peuple de reprendre sa respiration normale. Alors, dans la relative tranquillité que nous procure le « danger écarté », dans l'in-définissable atmosphère que crée l'inactive stagnation de notre armée, s'élève cet autre fléau : la critique malsaine. L'attente d'une situation nette, le double jeu des sympathies découlant d'affinités naturelles, les fluctuations inévitables dans l'organisation de la défense nationale au caractère si complexe, les « mesures exceptionnelles » et qui souvent se contredisent, enfin et par-dessus tout, les différentes conceptions du rôle et des devoirs de notre pays dans cette guerre, qui a donné à la plus grande partie des peuples un objectif précis, — vont créer à l'intérieur du pays une tension d'esprit souvent si néfaste que l'on peut se demander par quel miracle il évita d'être acculé à d'irrémédiables désastres.

L'étude du rôle des « fronts intérieurs » montre clairement les crises par lesquelles passèrent tous les pays belligérants

et la négative répercussion qu'elles eurent sur le front de leurs armées. Aussi bien, l'ironique vœu que les combattants faisaient pour ceux de « l'arrière » : « Pourvu qu'ils tiennent », synthétise suffisamment les multiples facteurs qui pouvaient mettre le pays en danger.

Chez nous, l'influence des dissensions intérieures apparaît sous un angle plus grand, en raison même de l'inactivité « guerrière » de notre armée. Et si, malgré l'existence de ces dissensions, celles-ci n'atteignirent jamais, pendant la guerre, un degré de suprême violence, il faut l'attribuer davantage à la crainte qu'inspirait un danger toujours latent qu'à la sagesse de tous. Donc, des gens dont l'autorité et l'activité auraient pu servir une meilleure cause, prirent leur loupe et se mirent à regarder de plus près les choses du pays. Et leur nez inquisiteur se heurta à cette armée, qui avait été levée pour leur permettre de rester chez eux, le dos au feu et le ventre à table, à déchiffrer de lointains communiqués inoffensifs. Et, tandis que, régulièrement, nos divisions retournaient dans leurs positions d'attente, prêtes à leur simple devoir, tandis que notre armée, avec le sentiment de faire œuvre utile, allait humblement à sa tâche, des polémistes de tout poil s'attaquaient, derrière son dos, à ceux qui la conduisaient, lançaient sur le marché des œuvres de destruction, dont le style aussi creux que flamboyant accusait nettement leur ignorance des choses de la guerre et faisaient naître, même inconsciemment, cet état d'esprit de critique malsaine qui faillit avoir de si fâcheuses conséquences.

Ce serait faire preuve d'une naïve incomptance que d'affirmer l'inutilité du droit de critique, même dans le domaine militaire. Mais celui-ci demande à qui s'en occupe une profonde spécialisation permettant seule un jugement objectif et sain. Et il s'agit ici moins de la liberté de jugement en elle-même, que de l'abus qu'en ont fait ceux qui mettaient leur intérêt personnel, ou celui de leur parti, au-dessus de l'intérêt du pays. Certes l'opposition intelligente peut équilibrer des tendances contraires à l'esprit de nos institutions et éviter le retour de fautes qui, si elles furent parfois nom-

breuses et graves, n'en sont pas moins inhérentes à toute organisation humaine.

De toutes ces polémiques à grands gestes, de toutes ces critiques acerbes, le soldat des « relèves » sortit indemne. A l'abri des actions d'éclat, comme à l'abri des médailles, il fit ce que l'on attendait de lui, simplement : son devoir. Il incarna l'armée dans toute son abnégation, lui qui fut la plus saine partie du peuple. Les fautes commises ailleurs ne sauraient l'atteindre. Dans toute critique, la généralisation d'une faute est une lâcheté, par cela même qu'elle atteint tout le monde.

Il n'est point dans notre intention, parce que point de notre compétence, de refaire ici l'analyse d'erreurs passées. Toutes les armées ont connu et subi des influences négatives. Mais les pays en guerre (en tant qu'il s'agit du peuple lui-même), de par leur situation angoissante, n'avaient pas la possibilité de s'immiscer dans les affaires de leurs armées. Nous ne parlons pas des crises de commandement ou d'autres influences d'ordre politique ou économique, mais simplement de la répercussion directe qu'eut l'esprit du peuple sur celui de l'armée.

Chez nous, des gens à théories, que le ciel avait doués d'une rare pénétration psychologique, se mirent eux aussi en campagne et attaquèrent le corps des officiers. D'une part, ces attaques se justifiaient par l'existence de fautes commises et, d'autre part, elles trouvaient des oreilles que l'énerverement d'une situation équivoque et sans issue avait rendues plus que jamais complaisantes. De tout temps, l'ensemble de ceux qui détiennent une autorité, quelle qu'elle soit, a été rendu responsable des fautes commises par quelques-uns. C'est là un phénomène « humain ». Mais, pour notre armée, cet état de choses fut d'autant plus néfaste que, durant les longs mois de son passif « service actif », l'inévitable lassitude qui suit le premier enthousiasme, et le principe même de cette longue attente qui devait amener soit la défense des foyers, soit le retour dans ceux-ci, préparèrent aux polémistes de race un terrain favorable à leur activité d'arrière-plan, et mirent en danger l'armée, en entamant la base de sa dis-

cipline : la confiance du soldat dans ses chefs. Et il fut une période où les critiques fiévreuses en se multipliant, s'affirmèrent avec l'intensité d'un sport national.

Les événements de 1918, avec leur caractère d'extraordinaire rapidité dès le mois de juillet, amenèrent la fin de la guerre. Et la reprise de la vie normale, la hâte que l'on eut d'oublier ces années de luttes, provoquèrent le désintérêt des choses militaires. Notre armée, après avoir prouvé une dernière fois sa fidélité et sa discipline en étouffant les troubles de novembre 1918, fut démobilisée. Elle disparut, puisque de milice, et avec elle cet esprit critique, qui finit — faute de gens à critiquer. D'ailleurs, depuis quelques mois déjà, il s'éteignait doucement, vaincu par le bon sens de ceux qui avaient gardé un honnête jugement. Au point de vue militaire, la période de transition qui doit ramener la vie des peuples à son activité normale, se caractérise par la recherche de principes tactiques nouveaux, déduits des expériences de la guerre. Nous en subissons la répercussion : soit qu'il faille modifier ou compléter l'instruction de nos troupes, soit qu'il faille prévoir, dans la mesure de nos moyens, un changement dans l'organisation tactique et technique de nos unités. Ces problèmes occupent notre Etat-Major-général. L'opinion publique, celle même qui, pendant la guerre, ne se désintéressait point des choses de l'armée, reste en marge des nouvelles questions à résoudre. Cela est naturel. Pour ceux qui, sans en faire partie, ont à cœur de connaître leur armée et les nombreux facteurs qui peuvent la rendre susceptible de transformation ou d'évolution, les enseignements de la guerre et les changements qui doivent en résulter se synthétisent dans cette formule aussi bienfaisante que magique : la démocratisation de l'armée.

Et dans la douce quiétude que procure le jet continu des grands mots, le peuple attend l'aube nouvelle de l'Armée démocratique.

II. LE PRINCIPE D'AUTORITÉ : DE LA DÉMOCRATIE A L'ARMÉE

Par extension, la notion de citoyen-soldat implique celle d'une union intime entre le peuple et l'armée. Mais, en marge des fêtes de tir, des jeux olympiques et des discours de cantines, et analysées dans leur sens le plus objectif, les relations entre la démocratie et l'armée apparaissent sous un angle quelque peu différent. D'abord parce que l'armée et le principe même de son existence ne participent pas de la volonté de « tout » le peuple, malgré qu'une grande majorité soit convaincue de la nécessité d'une défense « nationale ». Ensuite, parce que : assurer la vitalité de l'armée en donnant aux facteurs autorité et discipline leur signification la plus absolue, ne va pas sans entamer quelque peu l'idéal démocratique du « peuple souverain ».

Continuellement se heurtent ces deux principes d'autorité.

Théoriquement, la loi confère au chef l'autorité (essentiellement passive), par la reconnaissance de certains droits, d'ailleurs largement équilibrés par la somme des devoirs. Pratiquement, cette autorité doit devenir « active » et s'affirmer avec une intensité qui variera suivant la valeur « personnelle » de celui qui la détient. De là, pour le chef, la nécessité de savoir s'imposer à sa troupe, non comme un organe-transmetteur de l'autorité supérieure, mais comme une personnalité, renfermant toutes les qualités d'homme et de chef inhérentes à l'exercice de son métier. Et la discipline « militaire », condition première de la valeur effective d'une armée, est en raison directe de l'autorité des chefs. Il n'est pas de traité de pédagogie militaire, si humble soit-il, qui n'ait parlé avec pondération du « facteur discipline » comme étant « la base de tout l'édifice militaire ». Il n'est pas de stratège en chambre qui n'ait dévoilé aux profanes l'importance de la discipline, « ciment de l'armée ». D'autres initiés ont créé des maximes : « Tel chef, telle troupe », — « Un chef a la discipline qu'il mérite ! », etc. Si bien qu'aujourd'hui, risquer une définition, c'est risquer le plagiat.

D'ailleurs il s'agit ici moins de chercher à démontrer la relation de cause à effet entre l'autorité et la discipline, que d'essayer de préciser la conception que l'on eut de l'une et de l'autre.

Point n'est besoin d'avoir été le contemporain du « Sergent Bataillard » pour oser affirmer que l'épopée de nos traditionnels Cours de répétition prit fin en 1914. Pour le plus grand bien de notre armée les cours de 1921 ont été davantage un abrégé du service actif, qu'une nouvelle édition des cours d'antan. Il y a donc une transition, puisqu'aussi bien ils ne peuvent figurer au même titre dans les annales de nos petites et grandes manœuvres patriotiques d'avant-guerre. Elles commençaient, comme il convient, par le « Rassemblement ». Quand sonnait cette heure, un petit vent d'héroïsme soufflait doucement sur le pays. Et dans les villes et villages où la troupe passait, les habitants sympathiques venaient se ranger docilement le long des rues, à cause des drapeaux déployés et à cause des fanfares qui réchauffent le cœur. Et aussi, dans le rang, un frère ou un cousin avait promis de faire un signe en passant. Un parti bleu allait livrer bataille à un parti rouge. Dieu le voulait ainsi. Les journaux devaient en parler longuement avec la compétence qui est la leur. Des détails devaient instruire les initiés, des anecdotes distraire les autres. Et chacun, à cause de cet uniforme qu'il portait, avait fait provision d'esprit d'offensive, qui devait durer treize jours.

Cette période de « service » dont les hommes connaissaient à l'avance et la date du commencement et celle de la fin, était entrée dans la vie normale du citoyen-soldat. Il s'y préparait doucement, sans heurts. C'était « entendu ». Il irait, puis rentrerait dans ses inévitables foyers, après avoir entendu son capitaine lui dire qu'il avait fait son devoir. D'année en année, ces cours, seules manifestations dans un grand cadre de la vie militaire du pays, devaient prendre, par leurs régulière succession, le caractère de tradition auquel ils avaient atteint à la veille de la guerre.

Il faut rechercher dans le principe même de nos courtes périodes de service la raison d'être de cette disposition.

morale favorable à une soumission qui, pour « consentie » qu'elle fût, ne devait pas moins rendre facile la manifestation de l'autorité des chefs. Notre soldat, dont la patience n'est pas la moindre vertu, se donne sans peine à l'homme, chef de par la loi, en attendant de respecter ce chef, homme de par ses qualités morales et viriles. Il y a dans cette transition la nuance que nous avons essayé de préciser entre l'autorité passive et l'autorité active. Cette dernière demande au temps la possibilité de s'affirmer et ne prendra sa plus haute signification que lorsque chefs et troupe auront senti, en une communion plus intime dans le travail, résultant souvent d'un service plus long, la valeur du respect mutuel. Et il semble bien, parfois, que la discipline de ce temps ait été davantage un amalgame de patriotisme de tout repos et de bienveillante condescendance « réciproque » qu'un don complet de soi-même, avec tout ce qu'il renferme d'abnégation, pour la seule idée de Servir. Ci et là, dans nos casernes, d'anciennes estampes, qui ne jurent d'ailleurs ni avec la salle ni avec le mobilier, représentent encore, aux yeux curieux de la génération actuelle, les manifestations militaires du siècle passé. Au bas de ces fines estampes, quelques titres : « Promenade militaire à », « Rendez-vous militaire ». Depuis, les mots ont changé, puisqu'aussi bien la langue ne cesse d'évoluer.

Ce serait déformer notre pensée que de vouloir trouver ici une critique de quelque genre qu'elle soit. Critiquer, c'est avant tout en avoir le droit. Et ce droit ne s'acquierte que par l'expérience personnelle, doublée d'une compétence qu'a affirmée le recul du temps. Avant de chercher à formuler ce qui aurait dû être, il est du devoir de chacun de reconnaître loyalement ce qui a été. Des pessimistes, qui n'avaient pour eux que leur sincérité, ont lancé ces mots : « En 1914, nous n'étions pas prêts » ! Puis, peut-être à cause de l'effort intellectuel qu'ils avaient dû faire pour dire tant de choses en si peu de mots, ils se sont tus et ont mis leurs pantoufles.

Il est évident, et ce n'est pas un secret à se transmettre avec le mystère d'un mot de passe, que nous manquions de matériel, comme nous en manquons encore aujourd'hui

pour atteindre la dotation qu'impose ce que l'on appelle le « combat moderne ». Ce ne fut pas une faute de non-préparation imputable à notre Etat-Major, mais une impossibilité matérielle. Pour se rendre compte de la valeur et du degré de préparation de notre armée, en un mot, pour « l'apprécier », il serait salutaire et réconfortant de ne pas toujours mesurer la distance qui nous sépare de la perfection, mais parfois de juger en raison de l'effort fourni pour nous en rapprocher, avec les moyens dont nous disposons. Crier aux quatre vents des cieux qu'il nous manque ceci et cela n'avance à rien et porte atteinte à la vitalité même de notre armée, en ébranlant sa base : la confiance d'un peuple dans son principe de défense nationale. Une armée de milices n'aura jamais, au début des opérations, ni la préparation ni l'entraînement d'une armée permanente. Mais d'autre part, à nos courtes périodes de service s'ajoutent, tel un complément nécessaire : l'entraînement au tir, la pratique des sports, l'activité bienfaisante de nos sociétés militaires ; et notre jeunesse, plus que jamais, en se rompant à tous ces exercices, sert le pays puisque l'armée. Ainsi, être citoyen-soldat ne consiste pas seulement à avoir « chez soi » son fusil dans quelque coin de sa chambre, ni, serré dans une armoire son habillement qui sent la naphtaline, mais à « travailler » en consacrant volontairement du temps à cette armée, dût-elle être de « milices ». Seule cette conception permet aux générations de se transmettre l'esprit de tradition militaire, qui, chez nous, dans notre peuple suisse, domine encore malgré la malice des temps. Et, à juger objectivement le rendement effectif de notre armée, il apparaît bien comme un maximum obtenu avec un minimum de moyens.

Reste : l'autorité des chefs, d'où la discipline de la troupe.

III. LA FIÈVRE DE LA DÉMOCRATISATION

Si, comme nous l'avons dit, les cours de répétition d'avant-guerre, de par leur durée très limitée, pouvaient « se dérouler » sans que la discipline fût soumise à l'épreuve du temps, les longues périodes de service actif allaient donner, par l'es-

timation de cette discipline, la mesure de l'autorité des chefs. Ceux-ci surent, à d'assez rares exceptions près, assurer leur autorité autrement qu'en brandissant les sacro-saints paragraphes de la juridiction militaire.

Mais il convient de caractériser ces exceptions. Le service actif vit des abus. Des chefs démeritèrent. Notre situation militaire spéciale permettait à l'opinion publique, qui n'était plus fixée à l'extérieur avec la même intensité qu'au début, de s'intéresser aux « affaires incroyables », aux « nouveaux scandales » aux « lâches abus » et de prendre parti. Des initiés se levèrent, se frappèrent le front et firent au peuple souverain des révélations inédites. On attaqua le corps des officiers, en généralisant les fautes commises par quelques-uns. Le mal ne pouvait venir que d'eux. Et il se produisit ce phénomène, d'ailleurs naturel, que l'on vit dans l'existence de ces fautes à jamais regrettables, non plus des faiblesses d'individus, mais une fausse conception de l'interprétation du principe d'autorité.

On a trop souvent tendance à croire qu'un homme fait officier, acquiert par là un ensemble harmonieux de qualités, inhérentes à sa fonction, sans considérer que cet officier, malgré l'élévation de son idéal et le sentiment de sa responsabilité, n'en reste pas moins un homme comme un autre, susceptible de faiblesses et de fautes. Mais la troupe et plus loin cette opinion publique aussi indéfinissable qu'incolore exigent de l'officier la constante manifestation de ses « qualités ». Et quand cet officier, dans l'accomplissement de son humble tâche, se donne corps et âme, quoi de plus naturel, puisqu'il fait la chose la plus simple qui soit : son devoir. Mais que l'un tombe par faute ou par faiblesse, aussitôt se drèssent, cheveux au vent, les défenseurs patentés de la liberté individuelle. Il faut oser le dire : si quelques-uns lâchèrent pied et furent indignes, la très grande majorité de nos officiers furent des hommes de cœur et de devoir, aussi modestes que désintéressés. Et, s'ils n'eurent pas la technique de leurs frères d'armes des autres armées, ni le même effort à fournir, ils eurent ce qu'il fallait qu'un chef possédât pour maintenir pendant quatre années de fièvre et de ten-

sion le moral et l'activité d'une troupe que le bénéfice d'une neutralité relative rendait périodiquement aux soucis de la vie privée.

Cependant une réforme s'imposait, tant il est vrai qu'aux grands événements de l'histoire doit succéder, même pour ceux qui n'y furent point mêlés, une ère nouvelle. Ainsi donc, lorsque vers l'automne 1918 l'armée rentra dans ses foyers, ce fut le vœu de beaucoup d'honnêtes gens de la voir marcher définitivement dans la voie de la démocratisation.

L'impulsion assurée, il ne restait plus qu'à donner à de nobles pensées une forme plus concrète. Démocratiser ! Il faut reconnaître que ce verbe, s'il n'eut point la douceur poétique des grands baumes, ne tarda cependant pas à faire fortune et à agir sur les esprits, telle la formule magique de quelque vieux conte oriental. Aussi bien, dans notre pays, une fois de plus, l'on crut qu'un « nouveau jour se levait ». Et la bonne parole fut portée par les villes et les villages. Depuis ces temps, des hommes sincères s'occupèrent de définir cette nouvelle orientation de l'esprit de nos institutions militaires et de rechercher dans quel sens et dans quelle mesure les idées actuelles pouvaient modifier les principes sur la base desquels l'armée avait vécu, surtout pendant les années de la guerre. Une des principales et premières « trouvailles » fut celle qui devait ramener le corps des officiers à une conception plus saine et plus démocratique de leur rôle, de même qu'à une interprétation plus large et plus « conforme à nos mœurs » du mot : Autorité. Sur ce sujet, point de divergences d'opinions. Nous nous devons de reconnaître avec quelle touchante harmonie les accords se font dès qu'il s'agit de l'intérêt même de nos officiers. S'ils n'en avaient point d'autre, ce serait là une grande source d'encouragements.

A l'appui de leurs affirmations, les rénovateurs ont apporté la preuve de fautes commises, qui d'ailleurs déplorées par tous ne sont contestées par personne. La critique venant d'esprits éclairés (comme il en fut) est utile et bien-faisante lorsqu'elle vise à un but élevé et qu'elle n'est point le vulgaire reflet d'une haine personnelle, d'un intérêt de parti

ou d'une crasse incompétence. Encore que l'inlassable jeu des critiques soit le seul moyen d'amener des explications franches, il présente quelque danger. Car, dire sur un ton de mystérieuse prophétie que les temps sont venus de changer telle conception ou d'évoluer dans tel sens, c'est insinuer (peut-être inconsciemment) que ce sont là « choses nouvelles » et supprimer jusqu'à l'idée qu'un effort louable a pu être fait, bien avant, dans le même ordre d'idées. Or, cet effort a été fait et il faut avoir vécu de l'humble vie de l'armée pour s'en être aperçu. Parmi tant d'autres, une brochure est sous nos yeux. Elle émane d'un officier supérieur et traite des grandes responsabilités qu'assument nos officiers. S'inspirant d'une conception supérieure du devoir militaire, elle s'adresse au cœur de nos jeunes chefs de section, en leur montrant la manière dont doit s'affirmer leur autorité, en leur rappelant la constante sollicitude qu'ils doivent témoigner à leur troupe et en caractérisant les rapports entre le chef et ses hommes, basés sur un double sentiment d'affection et de respect. Dans d'autres domaines, d'autres officiers ont agi. Si tout ne fut point parfait, il faut être suffisamment optimiste pour reconnaître ce qui a été fait.

La tendance actuelle est donc, entre autres, d'empêcher le retour du règne « de ces traîneurs de sabre », imbus d'esprit de caste aussi malfaisant que blessant. A vrai dire, ils ne furent point nombreux, ceux qui ne comprirent pas la mentalité de notre soldat. Mais ils furent. Et cela suffit à expliquer l'infexion des voix qui demandent, sous l'égide de la Démocratie, la démocratisation de l'armée. L'étude des documents de la dernière guerre et qui traitent de pédagogie militaire, visant principalement l'autorité et l'ascendant des chefs sur la troupe, de même que la discipline de celle-ci, accusent nettement la valeur de l'étude de l'homme, considéré non plus comme un rouage anonyme fonctionnant dans le cadre d'un grand organisme, mais comme un individu qui porte un nom propre, le « distinguant » des autres et capable « d'action indépendante ». Mais aussi cette étude plus approfondie de l'homme, qui demande une grande pé-

nétration psychologique, ne fut pas une déduction des premiers enseignements de la guerre, puisqu'elle fit couler beaucoup d'encre avant 1914. La Grande guerre, en l'illustrant, ne fit que confirmer la nécessité de cette étude. Valeur individuelle ! Autour de ces deux mots gravitent les concepts nouveaux. Leur réalisation ? D'année en année, le cadre d'une armée se régénère par la poussée des jeunes générations. C'est en agissant sur les « jeunes » par l'exposé précis et l'enseignement pénétrant de la haute signification du devoir militaire que l'on peut assurer leur foi et sauvegarder des principes auxquels nous tenons plus que jamais, tant il est vrai qu'aujourd'hui la réalité et ses exigences ne font que confirmer la tradition, qui est la nôtre. L'esprit que l'on s'efforce d'inculquer à nos aspirants et le travail qui se fait dans nos écoles d'officiers, trouveront demain leur sanction dans l'armée.

Aussi, voudrions-nous, en corrélation avec le titre de ces lignes, aborder ce sujet :

IV. NOS ÉCOLES D'OFFICIERS

Nous chercherons quelques précisions, mais ne dirons absolument rien de « nouveau ». Dans ce domaine « vieux comme le monde », nul ne peut se vanter de dire ce qu'un autre n'aurait point encore dit.

Que demandons-nous d'un aspirant ? (Nous parlons ici surtout de l'infanterie.) Qu'il ait le temps de consacrer quelque trois mois à la formation morale, virile et physique de sa « personne susceptible de devenir officier ». Que cette formation soit facilitée par certains facteurs indispensables : une instruction générale suffisante, une éducation en rapport avec l'exercice de sa future fonction, de même qu'une position sociale lui permettant de remplir ses obligations militaires. Et quelle image classique doivent rendre à la vie civile, ceux que l'Etat a chargés du pétrissage spirituel et physique de nos jeunes aspirants ? Une image idéale (consulter les règlements) qui personnifie ce théorique produit de notre instruction militaire : l'officier parfait. Si, d'une part,

on laisse à cette « Instruction » l'initiative des moyens pour atteindre le seul but, on ne songe guère, d'autre part, à lui demander si ces moyens existent dans le temps prévu et dans les possibilités même matérielles. Qu'importe? A la fin, ce sera bien, suffisant ou mal. Les instances supérieurement civiles jugeront. En général ce sera bien, parce que nous vivons en un pays où le soleil est bienveillant, le vin généreux et où le peuple a cette philosophie pleine de quiétude qui permet de passer doucement sur toutes choses le pinceau de la perfection.

Le programme de nos écoles d'officiers est trop chargé, en raison de leur durée. Il participe de la complexité de l'enseignement amené par les expériences de la dernière guerre et il subit cette influence : la nécessité d'apprendre beaucoup en peu de temps. C'est là le propre de toutes nos écoles et cours. Si nous n'avons pas la paternité de cette formule : « Time is money », nous nous chargeons par contre d'en démontrer la logique avec un acharnement digne d'une meilleure cause. L'aspirant va donc « subir », pendant de longs jours, mais de courtes semaines, l'influence de ses chefs. Après quoi l'avenir sera à lui. Et nous aurons, suivant la règle, formé des officiers. Déjà durant l'école, les élèves portent l'uniforme de leur futur grade sans en porter les insignes.

Mais leur valeur a-t-elle subi la même transformation que leur silhouette ? Réalité ou illusion d'optique ? Il est certain qu'ils auront beaucoup appris. Il y avait d'ailleurs de la marge. Chacun, suivant ses facultés digestives, aura absorbé et assimilé un certain nombre de règles et de principes qui lui assureront pour l'avenir immédiat une instruction militaire suffisante. Encore que cette instruction doive être parfaite à l'école de recrues, où le jeune officier fonctionnera comme chef de section. Si donc nous pouvons dire que l'école d'officiers donne à ses élèves (toutes proportions gardées) une instruction militaire qui, si modeste soit-elle, leur permet une action positive, il n'en est point de même de la formation de leur caractère de chef. Aussi bien, l'on ne transforme ni la mentalité ni le caractère d'un jeune homme en quelques semaines.

On nous répondra que cette question ne se pose même pas, puisque ce sont ces mêmes qualités qui décident en faveur de l'admission d'un élève à l'école d'officiers. Théoriquement oui ! Mais la réalité nous démontre l'impossibilité de ceci : trouver en nombre suffisant des sous-officiers ayant « l'étoffe » voulue et dont les qualités d'homme présument des qualités de chef. Or, c'est cette double constatation : la pénurie de cadres capables et, par opposition, la nécessité de maintenir le nombre de nos officiers subalternes à l'effectif prévu, qui donne aux détracteurs de notre armée, et même aux gens bien intentionnés, la possibilité de leurs spéculations de coulisses. Ce dont nous avons besoin, c'est de « caractères », avec tout ce que ce terme contient de qualités morales, de virilité et d'autorité naturelle. Et davantage chez nous que dans une autre armée, où l'officier, de par sa longue spécialisation, possède une supériorité officiellement consacrée par ses brevets. Au contraire, notre officier de milice, dont la tâche est aussi difficile que belle, ne pourra s'imposer que par ses qualités d'homme, ses dons impératifs, qui seules et seuls subjugucent et forcent le respect.

Il ne faudrait pas cependant donner aux mots : pénurie de cadres capables un sens trop péjoratif. Cette pénurie est davantage le résultat du petit nombre de ceux auxquels leur situation permet de prendre du grade (partant, d'être soumis à un plus grand nombre d'obligations militaires) — que celui de l'absence d'éléments capables. En effet, combien de sous-officiers pourraient suivre et terminer avec succès une école d'aspirants si leurs moyens matériels le leur permettaient ? L'idéal serait de ne pouvoir considérer que les seules capacités. Mais c'est là une impossibilité de fait. Par contre, nous sommes certains que plusieurs de ces éléments capables sont arrêtés dans leur désir d'avancement, parce que le temps consacré à l'école d'officiers représente un sacrifice trop grand en regard de leurs moyens.

Nous songeons ici à certains étudiants parfaitement capables et qui doivent « se hâter » de terminer leurs études pour mettre fin aux prélèvements que leurs parents font sur un modeste budget. Or, ceci est un exemple de jeunes

gens dont l'avenir matériel est assuré et n'est qu'une question de temps. Mais il suffit de ce temps révolu, qui est celui des études, pour que, à distance, le désir de se lancer dans la vie — et d'avoir le plus tôt possible les bénéfices d'un long labeur, — soit plus fort que le désir de donner suite à des projets d'avancement, conçus à l'époque des premières armes. La déception de ne pouvoir « avancer » avec sa volée s'est effacée avec le temps qui adoucit toute amertume. Et notre armée a besoin d'officiers chez lesquels le fait d'avoir embrassé une carrière libérale suppose la domination d'esprits plus simples, de même que des possibilités d'influence dans l'exercice de leur profession civile. Ce sont l'instituteur et le professeur qui doivent préparer l'esprit de notre soldat, non point en racontant à leurs élèves, le 1^{er} août de chaque année, l'histoire de la pomme de Guillaume Tell, mais par l'élevation de leur patriotisme. A ces hommes qui connaissent notre armée pour l'avoir servie et si possible servie comme chefs, incombe aussi l'impérieux devoir d'équilibrer le trop grand nombre des pédagogues adeptes des idées nouvelles. Or comment faciliter, dans la mesure du possible, aux sous-officiers dont nous venons de parler, l'accès à l'école d'aspirants ?

Il s'agit donc d'éléments capables que des raisons d'ordre matériel empêchent de conquérir le grade que justifieraient leurs qualités militaires, de même que leur future position sociale. On essaya bien de faciliter à certains sous-officiers l'accès à l'école d'officiers en ne les obligeant point à faire une école de recrues comme caporaux. Ce procédé, outre qu'il se prête à des injustices, est en contradiction directe avec la nécessité de n'appeler aux écoles d'aspirants que des éléments choisis, des caractères sûrs. Mais, pour qu'il y ait possibilité de jugement et de choix, il faut que le sous-officier ait fonctionné comme chef. Et quelle meilleure épreuve que l'instruction et l'éducation d'un groupe sur lequel affirmer sa personnalité ? On observe trop souvent que des élèves, dont la valeur comme tels à une école de sous-officiers est indiscutable parce que souvent soutenue par une bonne instruction et par une certaine vivacité d'esprit provenant des études,

deviennent d'une navrante médiocrité dès qu'ils passent d'élèves à chefs. Il ne suffit pas de conquérir un grade par des efforts relativement faciles, pour passer au grade suivant, il faut encore prouver, par l'exercice de sa fonction, que l'on en est digne.

En supprimant pour le caporal l'épreuve qu'est une école de recrues, on risque d'amener au seuil de l'école d'officiers quelques-uns de ces êtres amorphes et incolores, pétris de science livresque à défaut d'intelligence, et dont la tête, si elle renferme une bibliothèque, ne renferme trop souvent que cela. En un mot : pour juger de la valeur militaire d'un sous-officier il faut le voir « agir », car seule l'action permet l'éclosion des possibilités de caractère. De même, l'école d'officiers ne donnera que peu souvent aux instructeurs l'occasion de juger leurs élèves comme chefs. A tour de rôle et pendant une période forcément courte, les aspirants aiguiseront leur voix et essayeront leur commandement sur la passivité d'un contingent, levé à cet effet. Mais ce n'est pas être chef, ce n'est pas être l'âme d'une troupe, que de traduire devant elle, avec l'automatisme que donne le manque d'expérience, les mystères du règlement. A la fin de l'année, les aspirants seront promus avec la régularité administrative dont s'honneure notre pays. A la fin de l'année suivante, d'autres encore...

S'il est nécessaire qu'un sous-officier ait conduit un groupe avant d'être admis à l'école d'officiers, il est tout aussi évident que l'Etat doit s'efforcer de faciliter matériellement l'avancement des sous-officiers dont nous avons parlé. Il faut reconnaître que l'indemnité donnée par l'Etat à l'officier lors de sa nomination, diminue dans une large mesure ses frais d'habillement. Par contre les trois mois de l'école d'officiers imposent aux élèves une assez forte dépense personnelle. La solde actuelle des aspirants ne correspond plus, en proportion, à n'importe quelle autre solde. Ce n'est pas confondre solde avec paie que d'affirmer cela. On exige que les élèves-officiers « prennent pension ». Or, à de rares exceptions près, le prix de cette pension absorbe la solde journalière. De même tous les frais occasionnels sont à leur charge.

Sans vouloir donner à cette question de solde une importance qu'elle paraît ne pas avoir, par cela même que la plupart des aspirants n'en souffrent point, n'étant pas atteints matériellement, il faut reconnaître que l'existence de ces dépenses empêche certains sous-officiers de prendre, aux côtés de camarades plus favorisés, la place à laquelle ils auraient droit si l'on ne considérait que leur seule valeur. Aider matériellement ces sous-officiers, soit en élevant la solde soit par quelque autre moyen, c'est permettre un choix plus grand. Et le principe de cette sélection s'harmonisera avec celui qui veut démocratiser le corps des officiers, sans d'ailleurs en indiquer le procédé.

Ce n'est évidemment qu'une des nombreuses perspectives que donne l'étude de ce problème d'une rare complexité. Sans compter qu'à l'heure actuelle tout projet tendant à l'augmentation des dépenses, surtout dans le domaine de l'armée, se heurte à cette réalité : la nécessité de l'économie. Mais si l'on veut « réformer » et poser des principes, il faut se plier aux conséquences de leur réalisation.

Un plus grand choix dans le cadre des sous-officiers et dans le sens que nous avons indiqué, permettra l'appel à une école d'officiers non seulement de ceux qui « peuvent » faire cette école, mais de ceux qui « doivent » la faire, parce que leurs qualités viriles trouveront, dans leur nouveau grade, un champ d'activité plus grand et, qu'en outre, c'est une obligation morale envers son pays que de devenir officier si l'on en est digne.

V. CONCLUSION

Un grade, une fonction, ne valent, aux yeux de ceux qui ont le droit de juger, et chez nous le peuple entier, que par l'effort fait pour les conquérir. On ne respecte pas un grade s'il n'est pas l'indice probant de la valeur. Et la réussite de l'école d'officiers doit être la preuve de cette valeur. On a souvent dit que seuls les privilégiés de la vie pouvaient songer à devenir officiers. Il y a dans cette affirmation une part de vérité. C'est d'ailleurs une loi de la vie qu'on ne peut mo-

difier. Mais il faut que ces « privilégiés » justifient vis-à-vis de leur conscience qu'ils sont dignes d'obtenir ce que nous appellerons le « droit au commandement ». Aussi bien, ce droit ne s'acquiert que par l'effort personnel, âpre et qui demande le concours d'une volonté bien trempée et d'une grande capacité de résistance morale et physique. Nos écoles d'officiers doivent prendre le caractère d'une forte et longue épreuve. Seule la mesure de ce que l'on a fait soi-même donne celle de ce que l'on peut encore faire et assure la confiance. C'est de confiance en soi que le jeune officier qui « débute » a besoin.

Ce qui frappe à l'étude des caractères d'une classe d'aspirants, c'est la divergence de leur éducation dans le sens large du mot. A côté de l'intellectuel pur, le pur sportif. Ni l'un ni l'autre ne sont des êtres complets. Entre ces deux extrêmes, toute la gamme discordante de ceux qui se rapprochent de l'une ou de l'autre. Mais combien peu ont cet équilibre harmonieux où les qualités d'action rivalisent avec celles de l'intelligence. Plus que jamais nos écoles d'officiers doivent donner au pays des jeunes gens « équilibrés », tant il est vrai que leur rôle ne doit pas uniquement se borner à la préparation technique de nos soldats, mais, par delà cette nécessité, doit assurer la saine vitalité de notre plus belle institution démocratique : l'armée comme école d'éducation nationale.

Efforçons-nous de trouver le moyen qui permette une plus grande sélection par un plus grand choix. Ils existent, ceux qui ont cet ensemble de qualités d'intelligence, de cœur et d'action. Alors, mais alors seulement, nous aurons donné son vrai sens à la formule de la Démocratisation de l'armée. Chez les chefs une conception supérieure du devoir, qui forcera celle de leurs hommes.

Et nous aurons réalisé cet idéal de la discipline suprême qui, ainsi l'écrivit un grand soldat, « est envers le Devoir et non envers les hommes, et qui trouve sa sanction dans les reproches ou l'approbation de la conscience ».

Ier Lieut. R. MASSON.